



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E73988

VALABLE JUSQU'AU 18/06/2026

ÉDITÉ LE

20/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/02/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EPINAL B494557945

Siret : 494 557 945 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 88-5979 07 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4 891 507 404

Assurance Responsabilité Civile :

AXERIA IARD 4 891 507 404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : S.MATHIEU

90 RUE VOSGELINE  
88130 CHAMAGNE

Téléphone : 03 29 38 84 69

Portable : 0675968413

Site Internet :

E-mail : mathieu-seb@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

MATHIEU SÉBASTIEN GÉRANT

Fax : 03 29 38 84 69

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/05/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	28/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	11/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/05/2024
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	25/02/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/05/2024

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.